

# Document

## Tarnac : politiques et avocats dénoncent "une instruction à charge sous couvert de terrorisme" (27.11)

**AP – 25.11.09**

Plusieurs députés et les trois avocats des neuf mis en examen dans l'affaire de Tarnac ont dénoncé mercredi lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale, "une affaire d'Etat", "une instruction à charge sous couvert de terrorisme" et un Etat "de plus en plus opaque".

François Hollande, député socialiste de Corrèze, a estimé qu'il "fallait clore l'instruction". "Rien ne peut qualifier le terrorisme sur les faits évoqués et rien ne laisse penser qu'il faudrait prolonger l'instruction", a-t-il affirmé, considérant que "cette affaire était un fiasco".

"Un abus de détention provisoire", a renchéri André Vallini, député socialiste de l'Isère, qui parle de "fuite en avant du pouvoir et de la Justice" et d'une "affaire d'Etat".

Interpellées pour beaucoup à Tarnac en Corrèze, les neuf personnes proches de la mouvance qualifiée d'"anarcho-autonome" par la police ont été mises en examen à la mi-novembre 2008 dans cette affaire dont la qualification terroriste fait débat. Cinq d'entre elles sont soupçonnées d'avoir participé à des actes de malveillance ayant visé des lignes SNCF.

Parmi elles, Julien Coupat, présenté comme le chef d'une "cellule invisible", est poursuivi pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, dégradations en réunion en relation avec une entreprise terroriste et direction d'une structure à vocation terroriste. Il a été remis en liberté sous contrôle judiciaire fin mai. Il a toujours clamé son innocence.

Les avocats des neuf mis en examen notent "une singularité qu'on ne retrouve dans aucun autre dossier similaire". Me Thierry Lévy doute ainsi de "l'authenticité des procès-verbaux" et trouve la police judiciaire "suspecte". "On se demande s'ils n'ont pas fabriqué, forgé des éléments pour donner consistance à des faits qui n'existent pas", accuse-t-il.

En cause, un procès-verbal de filature, daté du 8 novembre 2008, d'un membre de la Sous-direction antiterroriste (SDAT) dans lequel il est écrit que Julien Coupat et sa compagne se seraient trouvés au pied de l'une des lignes TGV visées, en pleine nuit pendant 20 minutes. "La seule preuve au bout de sept mois où l'élite de la police française a enquêté sur le groupe de Tarnac", selon Me Jérémie Assous.

"Cela signifierait qu'un fer à béton de 2,5 kilos a été placé en moins de 20 minutes sur un caténaire après l'escalade d'une perche de cinq mètres", a estimé Me Assous. Le conseil de Julien Coupat a expliqué "qu'il est impossible d'approcher à 25 centimètres des caténaires sans être électrocuté immédiatement". Selon lui, "même les agents de la SNCF mettent 45 minutes pour remplacer un caténaire".

"Un simple transport sur les lieux du présumé sabotage du juge d'instruction antiterroriste Thierry Fragnoli pourrait lui permettre de comprendre que Julien Coupat et sa compagne n'étaient pas sur place et que le PV de la SDAT est un faux", a lancé Me Assous. Pour lui, les policiers n'étaient pas là et ils ont tout inventé".

Un témoignage sous X permet également de confondre les présumés terroristes. "Une martingale", pour Me William Bourdon. Ce témoin "affirme avoir été manipulé" et "n'avoir pas été entendu le 14 novembre 2008, comme écrit dans le dossier, mais le 13 novembre", a déclaré l'avocat. "Il a été réentendu le 11 décembre et ses déclarations sont en contradiction avec ses précédentes", a-t-il dit, dénonçant "un florilège de manipulations et de fausses preuves". "Des gens ont été placés en détention sur la base de ce témoignage", accuse le conseil.

Mardi, un nouveau suspect a été interpellé à Tarnac dans le cadre de cette affaire. L'interpellation de cet homme de 33 ans a choqué les politiques, qui font remarquer qu'il tient l'épicerie du village de Tarnac et a deux enfants de quatre et six ans. L'homme interpellé avait déjà été placé en garde à vue fin 2008 avant d'être relâché dans le cadre de cette même enquête.

Les avocats des mis en examen ont estimé que "la SDAT était dans une logique de riposte". "En mettant en cause la loyauté des enquêteurs, il risque d'y avoir une nouvelle interpellation", se sont-ils moqués.